



14 décembre 2021

## Alexandra Herbel, Directrice Générale de Secta Autosur, succède à Jacques Guillermin au poste de Présidente du métier contrôle technique du CNPA

A l'occasion du dernier Bureau national du métier contrôle technique de l'année 2021, Alexandra Herbel, Directrice Générale de Secta Autosur, succède à Jacques Guillermin au poste de Présidente du métier contrôle technique, pour un mandat de 2 ans.

Conformément aux Statuts Généraux du CNPA et aux dispositions réglementaires du métier, Alexandra Herbel, dont le mandat relève du collège réseaux, sera accompagnée par un vice-président issu du collège centres, qui sera élu courant mars 2022. Ce binôme d'élus achèvera son mandat en 2026.

Cette présidence de quatre années en deux fois deux ans, permet ainsi une représentation équilibrée des réseaux et des centres de contrôle technique, qu'ils soient indépendants ou affiliés.

Directrice Générale de Secta Autosur, Alexandra Herbel prend la présidence d'un métier qui rencontre de nombreuses difficultés dont principalement **une pénurie de contrôleurs empêchant les recrutements nécessaires et mettant ainsi en péril les prochaines transmissions d'entreprise et in fine la pérennité de la profession.**

La Présidente et son équipe auront par ailleurs pour mission de mener à bien la **convention de partenariat entre l'État et le métier contrôle technique du CNPA, initiée en septembre 2021 et qui s'articule autour de quatre axes majeurs : l'emploi, la sécurité routière, l'environnement et la prospective.**

À l'aube du **trentième anniversaire** du contrôle technique et dans un contexte où les politiques publiques doivent mettre tout en œuvre **pour répondre à l'enjeu croissant du changement climatique et à la nécessité de réduire les émissions polluantes, mais également aux besoins croissants de mobilité, Alexandra Herbel s'attachera à positionner le contrôle technique comme un accélérateur d'efficacité des politiques publiques et d'accompagnement des évolutions du parc automobile.**

### **> À propos du CNPA**

*Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.*

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR [WWW.CNPA.FR](http://WWW.CNPA.FR), RUBRIQUE « PRESSE »